

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 novembre 2024

PJL DDADUE - (N° 529)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD91

présenté par
Mme Brulebois, rapporteure

ARTICLE 34

À l'alinéa 27, substituer au mot :

« fixées »,

le mot :

« définies ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.